



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

SÉJOURS EN CLASSES DE DÉCOUVERTE EFFECTUÉS

Elèves des établissements d'enseignement public ou privé sous contrat (maternelles, primaires, collèges)

La participation financière du Département est de 8 € par jour et par enfant, séjours compris entre 4 et 15 jours

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT HÉBERGEUR :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	VILLE	Privé sous contrat ou public	Classe	Primaire ou secondaire	Date du séjour du...au ...	Durée du séjour (A)	Nombre d'enfants (B)	Nombre de journées enfants (C)=(A)x(B)	TOTAL Participation Conseil départemental (C) x 8 €
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10							Total		

Conseil départemental des Alpes-Maritimes  
DCJS/SIJSEPN  
B.P. 3007  
06201 NICE CEDEX 3  
Tél : 04 97 18 66 82

Date :  
Signature :  
Cachet :